


PLAN LOCAL
D'URBANISME

Révision du plan local d'urbanisme.
2a1 PLAN DE ZONAGE.
Secteur de "Bordebure".
Echelle : 1/2000^{ème}.

Mise à jour suite révision allégée en date du 14/12/2016



LEGENDE

- ELEMENTS GRAPHIQUES**
- Limite de zone ou de secteur.
 - Espace boisé classé à conserver ou à créer.
 - Emplacement réservé.
 - Plantation à réaliser.
 - Espace paysager à aménager.
 - Marge de recul.
 - Zone de bruit. Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 17 avril 2001 (consultable en Mairie ou préfecture).
 - Voie à desserte limitée.
 - Chemin de grande randonnée à conserver.
 - Continuité de voirie à assurer (localisation de principe).
 - Cheminement piéton d'intention.
 - Voie routière d'intention.
 - Espace public à conserver (localisation fixe).
 - Espace public majeur à créer (localisation de principe).